



Assemblée générale

Distr. générale
10 septembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 107 a) de l'ordre du jour provisoire*

Questions relatives aux droits de l'homme :
application des instruments relatifs
aux droits de l'homme

Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture**

Note du Secrétariat

Conformément aux dispositions approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 36/151, le Secrétaire général soumet à l'Assemblée un rapport annuel sur les activités du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture. Il ne soumettra pas son rapport annuel sur les activités du Fonds à l'Assemblée à sa cinquante-neuvième session, étant donné que la réunion du Conseil d'administration du Fonds a été reportée et doit se tenir du 4 au 8 octobre 2004. Un rapport détaillé sera présenté à l'Assemblée à sa soixantième session.

* A/59/150.

** La présente note est soumise avec retard étant donné que les membres du Conseil d'administration n'ont été nommés que le 4 août 2004.